

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

OU VA L'ARGENT !...

C'était une question de savoir ce que les Comités et Lignes réactionnaires pouvaient bien faire de tout l'argent qu'ils récoltent depuis plusieurs mois.

A cette question il vient d'être répondu.

Aux temps, lointains déjà, où florissait le boulangisme, chacun s'inquiétait et demandait : « d'où vient l'argent ? »

Avec le nationalisme l'on voit bien où ils le prennent mais on ignore où il s'en va.

On l'ignorait du moins. Car M. de Cassagnac vient de nous tirer d'ennui et de nous renseigner très clairement.

A dire vrai, les explications ne manquaient point et chaque journal y allait de la sienne.

Le *Gaulois* de Paris, nous disait que « c'était pour la France », un *Nouvelliste* quelconque prétendait qu'ils s'agissait de sauver la liberté et la *Croix* assurait qu'il fallait donner pour Dieu, la Vierge et le Sacré-Cœur.

Faute d'explications plus catégoriques nous avions bien dû nous contenter de celles-là, tout en nous étonnant, à part nous, que de si puissants personnages ne puissent se défendre tout seuls.

Une des innombrables *Croix* nous avait même raconté la touchante histoire d'une vieille femme qui s'en vint un jour trouver M. Jacques Piou, un sac de 1000 francs à la main : « Ce sont mes économies de vingt années, disait-elle, prenez-les pour Dieu, pour le Tzar, et... non : pour Dieu, pour Saint Joseph et pour la Patrie. »

Au nom de Saint Joseph, M. Piou accueillait avec des remerciements ces économies de vingt ans.

C'était beau, il n'en faut point disconvenir et nous fûmes étonnés que Saint Joseph, à qui cela aurait coûté si peu de chose, n'y soit pas allé de son petit miracle pour rendre à la bonne femme ces 1000 francs ramassés sou à sou.

Mais Saint Joseph est de ceux qui passent pour ne rien prodiguer, pas même les miracles et se contente d'être le bon mari d'une vierge qui lui fit un garçon sans qu'il sut jamais comme elle s'y était prise pour cela.

Quoi qu'il en soit de Saint Joseph, l'histoire de la bonne femme aux mille francs nous revenait à l'esprit en lisant l'article de M. de Cassagnac :

L'argent des différentes caisses n'étant pas le nôtre, nous n'avons pas de conseils à donner sur son emploi, écrit le directeur de l'*Autorité*.

Néanmoins, nous savons de bonne source qu'il n'est pas réparti, il s'en faut, d'une façon utile partout.

On verse des vingt mille francs à des candidats qui n'ont nulle possibilité d'être élus.

Aussi la subvention électorale est-elle une spéculation pour quelques-uns.

Ils se font attribuer des candidatures qui n'ont aucune chance, aucune. Ils reçoivent vingt mille francs de telle ou telle Ligue, en dépenseront deux et mettront le reste dans leurs poches.

Eh ! bien, vous ne demandez plus où va l'argent. Vous êtes renseignés.

Il va chez le bon Dieu en passant par la poche des candidats. Ces braves champions

du parti des « honnêtes gens » se disent comme l'autre : « Le diable est dans ma bourse quand il n'y a pas le sou. »

De là, leur est venue cette pensée qu'avant de chasser le diable de France il convenait de le mettre hors leurs poches.

Le calcul est aussi simple que les souscripteurs. On leur a dit. « Tout est perdu, si vous ne payez ». Ils ont payé.

Dans quelques mois les mêmes candidats enrichis par la campagne électorale, acquittés vis-à-vis de leurs bottiers, restaurateurs et propriétaires diront : « Mais, après tout les choses ne vont point si mal qu'on se plaît à dire. Qui donc affirmait que tout était perdu. Mais non, Messieurs et dames, tout est sauvé, tout va bien. » Les souscripteurs seront contents.

Et l'on oserait prétendre que le peuple de France dégénère. C'est une calomnie. Que ne pourrait-on attendre d'un pays si plein de foi.

Emile LAPORTE.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 25 mars 1902

M. Denys Cochin adresse une question au ministre des affaires étrangères au sujet du dernier accord franco-russe.

L'orateur montre l'action en Asie, de la Russie qui a traversé toute la Mandchourie par une ligne ferrée qu'elle y a établie.

M. Cochin demande si l'action de l'une doit entraîner dans cette affaire, l'action de l'autre, c'est-à-dire dans quelles mesures la France est engagée vis à vis de la Russie.

M. Delcassé répond que la France n'est engagée en rien dans les expéditions que la Russie poursuit en Asie : l'accord existe pour la paix.

La Chambre discute un projet de loi portant organisation des territoires du Sud de l'Algérie et instituant un budget autonome et spécial pour ces régions.

Le projet est adopté.

M. Chiché demande à interpellier le gouvernement sur l'attitude qu'il compte prendre au Sénat lors de la discussion de la proposition tendant à porter à 6 ans le mandat législatif. Par 346 voix contre 130 cette interpellation est renvoyée à la suite des autres.

La Chambre revient à la loi sur les candidatures multiples.

M. Klotz soutient un amendement correctif de celui de M. Gauthier de Clagny, tendant à déclarer irrecevables les déclarations de candidatures des personnes frappées de dégradation civique ou les personnes appartenant à des familles ayant régné en France.

M. Thierry demande le renvoi de ce texte à la commission.

Ce renvoi est repoussé.

La Chambre discute la proposition de M. Cruppi relative au droit de réponse.

L'amendement présenté par M. Allemane dans la séance du lundi relatif à l'inéligibilité des condamnés de la Haute-Cour et des membres des familles ayant régné en France, est adopté.

Et la séance est levée.

Séance du 26 mars 1902

M. Meyer interpelle le ministre du commerce au sujet du retard apporté à l'établissement du câble télégraphique sous-marin de Brest à Dakar.

M. Meyer fait accepter une motion tendant à inviter le gouvernement à préparer un projet de loi relatif à l'ouverture des crédits nécessaires à l'exécution des câbles qui ont été déjà étudiés.

La Chambre revient aux lois électorales, à celles qui tendent à la répression des actes de corruption.

L'article premier du projet de la commission est adopté par 347 voix contre 115 ; les articles 2 et 3 sont également votés.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 25 mars 1902 (matin)

Le Sénat continue la discussion du budget de la guerre. Les chiffres votés par la Chambre relativement aux établissements de l'artillerie sont rejetés.

Au sujet des champs de tir, une discussion s'engage et les chiffres votés pour ce crédit sont adoptés.

Séance de l'après-midi

Les derniers chapitres du budget de la guerre sont rapidement votés et le Sénat passe au budget de l'imprimerie nationale, qui est adopté : la construction à Grenelle de cet établissement est votée.

Le Sénat aborde le budget de l'agriculture. Puis la séance est levée.

Séance du 26 mars 1902 (matin)

Le Sénat continue la discussion du budget de l'agriculture qui est rapidement voté.

On passe à la discussion de la loi des finances dont on repousse tous les amendements.

Séance de l'après-midi

L'article 2 de la loi des finances est abordé. M. Destieux-Junca appelle l'attention du ministre des finances sur la manière dont a été opérée la répartition de la contribution mobilière.

Les articles du budget sont votés. La suite est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Au Transvaal

Nouvelles de source boer

M. Fischer, le délégué de l'Etat libre d'Orange, a déclaré, au cours d'une interview, qu'il était tout à fait confiant dans le succès final de la cause boer.

D'après le rapport boer, en date du 15 février, le général Botha venait de remporter deux victoires, et avait pu ainsi se ravitailler en vivres et en munitions. Comme il arrive fréquemment, ces succès remportés par les Boers avaient été passés sous silence dans les rapports anglais.

La condition des commandos dans le Transvaal, l'Etat d'Orange et au Cap pouvait être considérée comme étant très bonne, car ils avaient des vivres, des munitions et des fusils Lee Metford en abondance. Ils se trouvaient seulement à court de vêtements, mais en étaient toutefois mieux pourvus que l'année précédente.

L'esprit général était excellent, et ni Steijn ni de Wet ne pensaient un seul instant à cesser la lutte.

INFORMATIONS

Le mandat de six ans

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, a été entendu par la commission relative aux lois électorales.

Le président du conseil est arrivé au Sénat à une heure et demie. Son état général était excellent. M. Waldeck-Rousseau a fait à la commission sénatoriale les déclarations suivantes : Quoique personnellement partisan du mandat de six ans, il estime que le temps matériel fait défaut pour donner à la discussion de cette réforme l'ampleur qu'elle doit avoir. Il accepte donc la disjonction de l'article relatif au mandat de six ans.

La commission sénatoriale des lois électorales, après le départ du président du conseil, a confirmé son vote antérieur tendant au rejet du mandat de six ans. Elle a rejeté la proposition de loi sur l'affichage et chargé M. Savary du rapport. Elle a enfin, dans le projet de loi sur les fraudes, décidé que les tri-

bunaux auraient non pas l'obligation mais la faculté de prononcer la privation des droits civiques.

La révision des frais de justice

La commission de révision des frais de justice s'est réunie mardi au ministère de la justice, sous la présidence de M. Forichon, sénateur. Le rapport présenté par M^e Monteux, avocat, à la cour d'appel, sur la révision du tarif de 1807, a été approuvé et sera soumis à l'agrément du Conseil d'Etat. La réforme essentielle que propose ce rapport consiste à la substitution d'un droit fixe au droit proportionnel que prélèvent les huissiers sur les actes dont ils sont chargés. Aux termes du projet, la redevance pour les exploits s'élèverait à 3 francs pour les originaux, à 0 fr. 80 pour les copies.

Pour les procès-verbaux, le prix serait de 8 francs pendant les trois premières heures, de 6 francs ensuite ; pour les protêts, de 3 francs. Sur les offres réelles, un droit de 0 fr. 60 0/0 serait acquis aux huissiers. Il est à noter que pour toute affaire inférieure à 100 francs, les émoluments des huissiers seraient réduits de moitié. Diverses autres mesures sont également indiquées par M^e Monteux. Toutes tendent à faire une justice à la fois plus humaine, moins compliquée et moins dispendieuse. Un grand nombre de formalités inutiles, dont les huissiers usent dans le seul but de grossir leur gain, sont supprimées et toujours, avant de se lancer dans une procédure nouvelle, les huissiers seront tenus d'aviser de l'état des choses et leurs clients et leurs adversaires.

Les premiers sauront s'ils doivent poursuivre, contre des débiteurs insolubles, des rigueurs qui resteront stériles. Les seconds seront avertis de l'étendue des frais auxquels peut les amener une vaine obstination. Ces réformes, qui depuis longtemps étaient réclamées, ne tarderont pas sans doute à aboutir, grâce à l'énergique impulsion qu'a su leur donner la commission de révision des frais de justice, et, en particulier, son rapporteur.

Album militaire offert au Czar

L'attaché militaire de France à Saint-Petersbourg, le colonel Moulins a remis à l'empereur un album de vues photographiques relatives aux journées des 19 et 21 septembre 1901.

Le Czar a témoigné sa grande satisfaction et chargé le colonel Moulins d'être son interprète auprès du général André de sa grande sympathie pour l'armée française.

Ce témoignage précieux de l'estime que nos troupes ont inspirée à Nicolas II a été transmis par le ministre de la guerre à nos généraux.

Les Prévoyants de l'Avenir

Les Prévoyants de l'Avenir ont nommé, mardi, leur nouveau bureau. M. Chatelus a été nommé président ; MM. Dugas et Ernest vice-présidents ; M. Baudran, comptable général ; M. Gilbert, archiviste. De plus, deux membres ont été nommés pour recevoir des mains de M. Graux, le capital de la société, dont il était le détenteur depuis le 20 novembre 1900. Ce sont MM. Chatelus et May.

Le comité central porte à la connaissance des sociétaires que la première année de rente sera de 360 fr., payable à partir du mardi 15 avril prochain. Les sociétaires de la deuxième et ceux de la première année toucheront le premier trimestre de 90 fr. le 1^{er} mai suivant.

Une prison souterraine

Dans la citadelle de Santiago, à Manille, on a découvert une prison souterraine, sorte

d'oubliette creusée au dessous de la rivière et dans laquelle on ne peut descendre que par une trappe. On y a trouvé de nombreux squelettes chargés de lourdes chaînes, d'autres cloués sur une croix, et enfin, dans une chambre voisine, tout un attirail d'instruments de torture. On se rappelle à ce propos qu'en 1896 le gouverneur Sarjento fit asphyxier dans une nuit soixante prisonniers politiques, entassés dans une cellule. L'application de la torture n'était pas rare, d'après la découverte qu'on vient de faire. Des crimes horribles ont dû se perpétrer ; mais il est aujourd'hui difficile d'établir les responsabilités.

Tirages Financiers

Obligations de la Ville de Paris 1899 (Emprunt du Métropolitain)

Le numéro 236,822 gagne 100,000 fr.
Les deux numéros qui suivent gagnent chacun 10,000 fr. 392,541, 360,483.
Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Au Sénat

Dans la discussion au Sénat du budget du ministère de la guerre, sur le chapitre 40 (remonte générale), M. Cocula, sénateur du Lot, a présenté les intéressantes observations suivantes :

M. Cocula. Messieurs, je demande au Sénat la permission de présenter quelques très courtes observations à la bienveillante attention de M. le ministre de la guerre au sujet des contingents d'achat de chevaux de cavalerie légère attribués aux dépôts de remonte d'Agen et d'Aurillac.

Le dépôt d'Agen reçoit annuellement une commande d'achats qui n'est pas inférieure à 900 chevaux ; celui d'Aurillac n'obtient guère qu'un contingent de 300 chevaux.

Cette répartition n'étant pas en rapport avec les productions respectives des deux circonscriptions, il en résulte un préjudice sérieux pour les départements qui composent la circonscription d'Aurillac.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis par le ministère de l'agriculture, le département de Lot-et-Garonne a fourni 1.133 juments à la saillie des étalons de pur sang anglais, arabes, anglo-arabes et de demi-sang, et le département du Lot en a fourni 777.

Je ne m'occuperai que de ces deux départements. D'ailleurs, il tiennent l'un et l'autre la tête de la production chevaline dans les deux circonscriptions.

Or, il résulte du tableau qui m'a été communiqué par le ministère de la guerre que la remonte achète dans le département de Lot-et-Garonne trois fois plus de chevaux environ que dans le département du Lot, en chiffres officiels, 384 dans le Lot-et-Garonne et 148 dans le Lot.

Cette disproportion pourrait faire supposer que l'élevage est inférieur dans le Lot, au point de vue de la valeur et de la qualité des produits ; mais il n'en est point ainsi au contraire.

D'après l'avis souvent exprimé des inspecteurs généraux des haras, d'après les déclarations souvent répétées des officiers de remonte, le cheval du Lot est un des meilleurs, pour ne pas dire le meilleur cheval de cavale-

rie légère de France. Par sa robustesse, par son endurance et sa sobriété, il fournit une longue carrière et rend les meilleurs services. Les éleveurs du département du Lot sont donc victimes de l'inégale répartition que je signale.

Cela est si vrai que des maquignons accompagnent régulièrement la commission d'achats d'Aurillac dans ses tournées dans le département du Lot et qu'ils achètent immédiatement, après les opérations, un grand nombre de chevaux qu'ils conduisent ensuite au dépôt d'Agen, qui les accepte toujours. Tandis que dans le Lot, à Gramat par exemple, les éleveurs présentent à la commission d'achats, chaque fois qu'elle est convoquée, de 100 à 150 chevaux sur lesquels elle en achète 12 à 15 en moyenne ; les maquignons en achètent, eux, le plus grand nombre possible, il les soumettent à une toilette, à un dressage rapide et les vendent quelques jours après, parfois le lendemain, à la même commission qui les avait refusés la veille.

Ce fait ne doit pas vous surprendre, messieurs, car vous n'ignorez pas l'importance de la toilette et du dressage des chevaux mis en vente.

M. Bergougnoux, conseiller d'arrondissement du canton de Gramat, m'écrivait ces jours derniers que les maquignons fournissaient à la remonte 50 ou 60 p. 100 des chevaux quelle recrute dans sa région.

Vous comprenez, messieurs, le préjudice énorme que cet état de choses crée aux petits éleveurs, aux propriétaires naisseurs, dont les ressources sont insuffisantes pour conserver leurs chevaux et qui n'ont même pas le moyen de les conduire au dépôt d'Agen.

Il est un autre point sur lequel je dois attirer l'attention de M. le ministre de la guerre, ainsi que celle de l'administration des haras.

On raconte dans notre région, on m'a même affirmé que des instructions auraient été données aux officiers de remonte, tendant à leur interdire l'achat de chevaux à robe blanche ou grise.

J'ignore si ce renseignement est exact, mais, dans l'affirmative, je demanderai la suppression dans les dépôts de la région du sud-ouest, des étalons d'origine arabe à robe blanche ou grise, car on ne peut pas nous faire produire des chevaux qu'on ne voudrait pas nous acheter ensuite.

Telles sont, messieurs, les observations que je voulais soumettre à M. le ministre de la guerre. Je termine en le priant de vouloir bien répartir les contingents d'achats, entre les dépôts d'Aurillac et d'Agen, proportionnellement à l'importance de la production des deux circonscriptions. Je le prierai aussi de vouloir bien examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de réserver aux propriétaires naisseurs une prime équivalente à 5 p. 100 environ de la valeur des chevaux achetés.

Je voudrais aussi le prier d'inviter les commissions à procéder dans l'ordre suivant pour les opérations d'achats : elles appelleraient, en premier lieu, les chevaux appartenant à des propriétaires naisseurs, puis elles passeraient à l'examen des chevaux présentés par les propriétaires éleveurs et, en dernier lieu, de ceux qui seraient présentés par les marchands de chevaux, c'est-à-dire les maquignons. De cette façon, on donnerait la priorité aux propriétaires les plus intéressés. En ce qui concerne la prime aux propriétaires naisseurs et la façon dont elle serait appliquée, je tiens à répondre immédiatement à une objection qui pourrait m'être faite.

Dans le cas où le cheval acheté par la remonte ne serait pas accompagné d'un certificat de saillie, c'est-à-dire d'un titre authentique établissant le nom du propriétaire naisseur, la prime serait réservée au profit de l'Etat.

Je connais trop la sollicitude de M. le mi-

nistre de la guerre pour ne pas être persuadé qu'il donnera satisfaction, dans la mesure du possible, aux légitimes doléances des éleveurs dont je me suis fait le modeste mais fidèle interprète. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

M. Goulain et **M. Le Provost de Launay** prononcent également quelques paroles sur les achats de chevaux de guerre par les commissions de remonte.

Ils demandent que la commission de remonte achète les chevaux directement à l'éleveur plutôt qu'au maquignon.

M. Provost de Launay attire l'attention du ministre de la guerre sur les chevaux blancs qui en temps de guerre présentent de graves inconvénients.

M. Le ministre de la guerre déclare en effet qu'il faut éviter le cheval blanc, qui présente le grave inconvénient non seulement d'être vu, mais d'éclairer tout ce qui se trouve à côté de lui.

M. Cocula. Alors, ne nous en laissez pas faire dans les haras !

M. le ministre. Je prends note de votre réclamation, et je m'entendrai avec mon collègue de l'agriculture au sujet de la robe des étalons. Il y a là un point qui mérite un sérieux examen.

Un sénateur de gauche. Il n'y a pas de chevaux à robe blanche.

M. Cocula. A la station de Gramat, il y a un étalon arabe de robe blanche.

M. le ministre. L'honorable M. Cocula se plaint, et je le comprends, que le dépôt d'Aurillac achète moins de chevaux que le dépôt d'Agen. Le fait n'est pas contestable, et les chiffres qu'il a cités sont absolument exacts.

En 1901, le dépôt d'Aurillac a acheté 353 chevaux, alors que celui d'Agen en achetait 854. Personne ne supposera que les commissions de remonte aient une tendresse plus grande pour un dépôt que pour l'autre. Mais une indication que je vais donner au Sénat lui fournira peut-être l'explication de cette différence. C'est que, dans les causes du Lot, les poulinières de pur sang sont dans la proportion de un vingt-septième sur l'ensemble des poulinières de la région, tandis que cette proportion atteint un cinquième dans la plaine de Tarbes.

M. Cocula. Je n'ai pas parlé du dépôt de Tarbes ; je ne veux pas me mettre en concurrence avec Tarbes.

M. Pédchidou. Vous faites bien vous seriez battu ! (Rires.)

M. le ministre. Je m'explique très bien la différence des quantités achetées, car en réalité ce qui dirige la commission des remontes c'est le souci d'acheter des chevaux un peu partout, mais à la condition qu'ils se présentent dans d'aussi bonnes conditions les uns que les autres. Nous n'avons pas à nous substituer à ces officiers éprouvés, qui connaissent très bien le cheval et qui ne sont pas, aussi souvent qu'on le dit volontiers, victimes des ruses de ceux qu'on appelle maquignons et qui, en réalité, sont des intermédiaires dans ce commerce comme dans les autres.

M. Cocula. Je rends hommage à la commission de remonte.

CAHORS

DANS LES COMMUNES

Le conseiller général de Luzech poursuit sa campagne électorale dans les communes de notre arrondissement.

Partout, il reçoit un excellent accueil, nous affirme-t-on, chez les curés et les réactionnaires.

Accueil de... convenance, parce que le conseiller général de Luzech est très connu d'eux.

Les républicains sincères ne se dérangent pas, et ne se dérangeront pas.

Le peuple, le vrai peuple aime autre chose que des programmes. Il préfère des actes.

Et quand il voit des candidats se disant radicaux ou socialistes, flirter avec les réactionnaires militants, il se détourne.

Il n'a pas confiance.

Et il a raison.

Note de la place

Les officiers ou hommes de troupe appartenant à la réserve, possédant une voiture automobile et qui désireraient se mettre pendant la durée des manœuvres de cadres (5 au 10 mai 1902) à la disposition de M. le général commandant le 17^e corps d'armée sont invités à le faire savoir au colonel commandant le 7^e régiment d'infanterie le 26 mars courant au plus tard.

Le conducteur d'automobile aurait droit aux allocations suivantes :

1^o Indemnité de route pour se rendre à Moissac et revenir d'Agen.

2^o Indemnité journalière exceptionnelle correspondant au grade, par jour de manœuvre.

3^o 12 francs par jour pour une voiture de moins de huit chevaux ; 20 francs par jour pour une voiture de plus de huit chevaux ;

4^o Remboursement de l'essence dépensée.

Les demandeurs devront donner des renseignements suffisants sur la voiture qui sera employée.

Notre compatriote

M. Phalip, ancien sous-officier du 7^e, sorti avec le n^o 22 de l'école militaire de Saint-Maixent, est nommé sous-lieutenant au 20^e d'infanterie.

Union Littéraire et Artistique

Extrait des procès-verbaux des séances du 18 mars et du 19 mars 1902

15 mars 1902

M. J.-B. Rouquet, président, donne en quelques paroles le compte-rendu de la soirée du 6 mars. Au nom du bureau et de la société, il adresse des félicitations à tous ceux qui, par leur travail et leur entrain ont contribué à la réussite de cette fête. Des remerciements à M. Rivière, l'habile directeur de l'*Avenir cadurcien*, qui voudra bien transmettre à ses musiciens l'expression d'une profonde sympathie.

La presse, dit-il, a fait cette tâche avant lui, mais il est regrettable qu'elle ait commis des oublis. M. Gaston Robert, vice-président et trésorier intérimaire, n'a pas eu sa part d'éloges. C'est pourtant à lui qu'est due toute l'organisation de la fête. Au nom de tous, M. Rouquet se fait un devoir de réparer cet oubli et de prier M. Robert d'agréer les plus sincères remerciements.

Merci aux mignonnes quéteuses qui n'ont pas non plus été mentionnées ! C'est à elles

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 23

LE PAYS

DES

CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNEDICT-HENRY REVOIL

XII

La Maison de jeu

La journée entière fut employée par les trois Belges à parcourir les rues de San Francisco où ils examinèrent avec soin les constructions diverses, les personnages de tous costumes qui erraient de ci de là.

Déjà, à cette époque, plus de 50.000 personnes se couchaient dans les rues de la nouvelle ville, dont les maisons étaient de bois, à un seul étage. Les faubourgs étaient l'alignement de tentes en toile sous lesquelles s'abritaient les immigrants.

Vers le soir, au moment où les trois Belges se dirigeaient vers leur hôtel, ils passèrent devant une maison de jeux qui avait pour enseigne : *La Veranda*. Un brillant éclairage attirait l'attention des passants.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Haras.

— Entrons pour voir, demanda Creps à ses compagnons.

— Oui, pour une fois, afin de voir, comme vous dites appuya Donatus.

— Mais, c'est une maison de jeu, objecta Victor.

— Qu'importe ! nous ne voulons pas jouer. Il ne faut pas que nous quittions San Francisco sans avoir vu un « Enfer », comme on nomme ces maisons ici, répliqua Jean.

Victor se laissa persuader, et il suivit les deux camarades qui avaient pris les devants et étaient allés s'asseoir sur un banc, à l'intérieur de la salle de jeu.

L'endroit où se trouvaient les nouveaux arrivés était un vaste boyau, brillamment éclairé, où se mêlaient des hommes de toutes sortes, de tous les pays, le cigare ou la pipe à la bouche, si bien que la fumée obscurcissait la lumière. Si l'on pouvait croire, à l'inspection des visages, qu'il y avait quelques honnêtes gens dans cette foule, par contre, la majorité passait à juste raison pour appartenir à la race des bandits de la pire espèce. Le bruit le plus grand régnait dans cette assemblée où chacun criait à tue-tête, si bien que c'est à peine si l'on percevait la musique de l'orchestre, composée d'un seul musicien, lequel jouait du flageolet avec ses mains, du tambour avec ses coudes, des cymbales avec ses genoux et du chapeau chinois avec sa tête, si bien qu'il produisait plus de tapage que de mélodie.

La table de jeu était placée à l'extrémité de la salle, et le banquier se trouvait au milieu de cette table ovale, entouré de toutes parts

par les joueurs. On jouait le monte, le seul jeu en faveur à San Francisco, où les Mexicains l'avaient importé. Le banquier avait devant lui des monceaux d'or en pépites, des pièces du même métal monnayées et des billets de banque.

Tous les joueurs assis ou debout devant la table, de tous les côtés, avaient apporté là l'or qu'ils extrayaient des mines. Les uns avaient perdu tout leur avoir, les autres, favorisés par la fortune, se réjouissaient d'avoir ainsi gagné. L'un d'eux qui était parti de cinq dollars, montrait aux assistants ébahis une somme de 20.000 piastres qu'il avait devant lui.

— Cette maison est une vraie mine d'or pour ceux qui ont de la chance, observa Donatus. Qui sait ? si je hasardais mon petit avoir, j'aurais peut-être de la chance.

— De grâce, mon ami, ne joue pas, fit Victor.

— Oh ! je ne veux risquer que deux dollars. Si je perds, je m'arrêterai.

— Baste ! quelques dollars de plus ou de moins ne porteront aucun préjudice à notre bourse, fit Jean Creps. J'ai aussi bonne envie de tenter la fortune.

Une demi-heure après ceux-ci revenaient. Jean riait d'un air triomphant, tandis que Donatus grommelait entre ses dents qu'il avait perdu sept dollars. Jean, lui, plus heureux que le pauvre paysan flamand, avait commencé d'abord par gagner 3.000 dollars, mais la fortune avait rebroussé chemin à son endroit et, d'après les conseils d'un Américain, il s'était retiré en emportant encore 500 dollars à la

banque.

Jean offrit alors à ses amis du bon vin avec, cet argent si facilement gagné et, tandis qu'ils dégustaient le nectar de « l'Enfer », il engagea Victor à tenter la chance avec 2 dollars, afin de voir, s'il aurait la fortune de son côté.

L'horreur du jeu que manifestait son ami le faisait rire ; aussi Victor émuouillé par ses railleries, se leva-t-il en disant :

— C'est bien, puisque tu le veux, je vais jouer, mais à la condition suivante : je mettrai dix dollars sur la table, et si je perds tu me promets de quitter ce lieu maudit à l'instant même, pour retourner à l'hôtel.

— C'est convenu. Mais en supposant que tu gagnes ?

— Peu ! je perdrai, je le sens.

— Rien n'est moins sûr.

— Mon cher Jean, tu as tort de me pousser. J'ai peur, je l'avoue, de cette maison de malheur. Je te déclare que, quelle que soit ma chance, si tu refuses de me suivre à l'hôtel, j'irai tout seul.

— C'est bien ! c'est bien ! Va toujours jouer, nous acceptons tes conditions, Donatus et moi. En parlant de la sorte, les trois Belges s'étaient approchés de la table de monte. Victor joua et, comme cela arrive d'ordinaire aux nouveaux joueurs, il gagna : il gagna de telle façon qu'il eut bientôt un monceau d'or et de billets de banque devant lui. Il continua, sans savoir ce qu'il faisait.

Jean jouait aussi, mais il perdait, tandis que Donatus, qui suivait cet exemple, ramassait une jolie somme. (A suivre.)

que l'Union doit cette pluie d'or tombée dans son escabelle et qui lui permet aujourd'hui d'apporter quelques soulagements aux misères de la ville (Vifs applaudissements).

M. Rouquet termine en annonçant qu'il ne sera pas donné une seconde audition du programme du 6 mars, mais que le bureau a décidé de donner un autre Concert au mois de mai.

19 mars 1902

M. Robert en tant que Vice-Président et Trésorier intérimaire, expose la situation de la Société. Il retrace brièvement son histoire et donne par le détail le compte-rendu financier. Toutes les dépenses seront payées et une large part faite aux pauvres. Il termine en exhortant les Sociétaires à travailler de façon que l'avenir de la Société soit digne de son passé.

La Caisse et les registres sont remis à M. Lutz, trésorier.

Sur la proposition de M. Rouquet, M. Gramié, à l'unanimité et par acclamation est élu Secrétaire Général.

Musique du 7^e de ligne

Les concerts des Allées Fénélon des 27 et 30 mars n'auront pas lieu en raison des permissions de Pâques.

Théâtre de Cahors

Nous apprenons que la tournée parisienne sous la direction de M. GUIGOU DELAMARRE donnera le jeudi 30 avril au théâtre, une seule représentation de la pièce la plus poignante de notre siècle

La Sequestrée de Poitiers

DE M. G. BURAY

un de nos bons auteurs parisiens

La Sequestrée de Poitiers, pièce en 5 actes, est l'ouvrage applaudi d'un drame vécu et tristement célèbre, dont les événements récents émurent l'univers entier. A travers des épisodes et des personnages que le public reconnaît toute une intrigue aux péripéties violentes s'y dresse inattendue, engoissant, éclairant des situations enveloppées jusque là d'un certain mystère. La pièce est toute d'émotion poignante et de haute moralité. Nous voyons au programme des noms d'artistes de nos scènes parisiennes, ce qui nous assure une interprétation de premier ordre.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 25 au 27 mars 1902

Décès

Mignot, Jean, cultivateur, 66 ans, rue Dominiç, 13.

Arrondissement de Cahors

MONTECUQ. — La Ligue républicaine et M. Rey.

La Ligue républicaine de Montcuq nous communique le procès-verbal suivant :

L'an mil neuf cent deux et le vingt-trois mars à trois heures du soir, sur la convocation de M. Bénays Ernest, conseiller d'arrondissement, président de la Ligue Républicaine de Montcuq.

Les membres soussignés, délégués communaux de la Ligue républicaine cantonale de Montcuq, réunis à l'effet de s'occuper des élections législatives de 1902 dans l'arrondissement de Cahors.

Estiment qu'en principe, il est indispensable au succès du parti républicain de ne pas se diviser ; de n'avoir qu'une candidature unique et de faire la concentration sur le même nom, de toutes les fractions républicaines, comme il a été fait aux dernières élections.

Et, considérant que M. Rey Emile, député sortant fut, en 1898, candidat du comité de concentration républicaine de l'arrondissement de Cahors ;

Qu'il n'a pas démerité ; qu'il a sans cesse travaillé à l'amélioration du sort des malheureux et des déshérités, qu'il a notamment contribué dans la mesure des attributions au dégrèvement des impôts qui actuellement sont une charge excessivement lourde pour les habitants de nos campagnes, vu la crise agricole qui sévit sur les populations rurales ; que son républicanisme de vieille date et sa constante abnégation dans l'intérêt de l'union républicaine et du triomphe de son parti, le signalent et le recommandent d'une façon ostensible et indéniable à tous les

Républicains sincères partisans de l'union et de l'ordre.

Sont d'avis que toute autre candidature dite républicaine doit être écartée, car, elle ne pourrait avoir qu'un but déguisé, d'obstruction, de division et d'affaiblissement du parti républicain sans nécessité avouable et sans résultat pratique.

En conséquence les membres de la Ligue Républicaine du canton de Montcuq prennent l'engagement de reconnaître et soutenir comme candidature Républicaine, uniquement celle de M. Rey Emile, député sortant ; et promettent d'assurer en 1902 le succès de son élection législative par tous les moyens possibles d'action et de propagande licites et surtout équitables.

Ont signé :

MM. Boudou, conseiller général, Bénays, conseiller d'arrondissement, Lagard, ingénieur, Clément Calassou, docteur Pendarrie, Capmas, délégués de la commune de Montcuq.

Joseph Lagard, Froment Guillaume, délégués du Boulvé.

J. Lespinet, Boutet, délégués de Belmontet. Mourgues, Larroque, délégués de Bagat.

Mourgues, Boyé, délégués de Farges. Pax, Brugeau, délégués de Lebreil.

Granié, Vignals, délégués de Lascabanes. Montagnac, Delsol, délégués de Montlauzun.

Mercadier, Vayssières, délégués de Sainte-Croix.

Malaret, Rescousséry, délégués de Saint-Laurent.

Bélibens, Ruamps, délégués de Saint-Pantaléon.

Alaïel, Bley, délégués de Saint-Dannès.

Jordy, Bassat, délégués de Saint-Matré.

Galoux, Lolméda, délégués de Saux.

Dubosc, Aldhuy, délégués de Valprionde.

SAULIAC. — Obsèques — Dimanche, au milieu d'une foule considérable, ont eu lieu après une courte maladie les obsèques de Louis Salgues âgé de 73 ans Ferme et résolu dans ses idées, le parti républicain vient de perdre un homme très estimé. Nous adressons à sa veuve et à tous ses parents nos plus vifs regrets.

Arrondissement de Figeac

SAINT-GÈRÈ. — Foire du 24 mars. — Cette foire dite des Rameaux est une des plus importantes de l'année ; le temps étant favorable, avait attiré une foule considérable, ainsi qu'une quantité de marchands forains, qui ont dû faire de bonnes recettes.

Le prix des grains a été à peu près le même que les foires précédentes ; quant aux bestiaux, il y a eu hausse sensible.

Voici les cours pratiqués :

Céréales : Froment, de 14 à 15 fr. ; seigle, de 9 à 10 fr. ; avoine, de 7 à 7 fr. 50 ; sarrasin, de 8 fr. 50 à 10 fr. ; maïs de 13 à 14 fr. ; pommes de terre, de 2 fr 50 à 4 fr. ; haricots, de 16 à 17 fr. le sac (80 litres).

Bestiaux : Veaux, de 80 c. à 1 fr. ; moutons, de 25 à 28 f. pièce ; porcelets, de 20 à 50 fr. pièce ; porcs gras, de 43 à 46 fr. les 50 kilos ; bœufs gras, de 30 à 34 fr. les 50 kilos ; bœufs d'attelage, de 400 à 700 fr. la paire.

Comice agricole. — Résultat du concours des veaux gras : 1^{er} Louis Lacam, à Saint-Jean ; 2^e J.-Baptiste Grillet, à Sainte-Colombe ; 3^e Isidore Cassan, à Saint-Jean ; 4^e Firmin Bastit, à Saint-Jean ; 5^e ex œquo, Verdier, maire à Frayssinhes, et J. Tournemine, à Frayssinhes.

Résultat du concours des bœufs gras : 1^{er} Mathurin Darnis, à Bouno ; 2^e Antoine Lavinal, à Rueyre ; Michel Maura, au Claux ; 4^e Dauzier, à Presque.

BULLETIN FINANCIER

La tenue des cours est aujourd'hui un peu meilleure, quelques demandes se sont en effet produites sur l'ensemble des valeurs.

Le 3 0/0 a passé de 100,62 à 100,65 ; le 3 1/2 0/0 de 102,15 à 102,20.

Le Crédit Foncier est à 739 ; le Comptoir National d'Escompte à 575 ; le Crédit Lyonnais à 1.019 ; la Société Générale à 615.

La compagnie française des Mines d'Or est fermée à 116.

Nos chemins n'ont guère varié.

Le Suez en hausse de 5 fr clôture à 3.995.

La Dynamite Centrale est demandée à 719 au lieu de 712 clôture précédente.

Les fonds étrangers finissent l'Extérieure à 78,20 ; l'Italien à 100,37 ; le Portugais à 28,85 ; le Russe 3 0/0 1891 à 84,80.

Le Serbe 4 0/0 Unifiée se négocie à 68.

Le Turc D est à 25,97 ; la Banque Ottomane à 564.

L'émission du solde de l'Emprunt Chinois 5 0/0 1898 a eu un plein succès. Les chiffres exacts ne tarderont pas à être publiés, mais,

dès à présent, nous pouvons dire que les demandes ont dépassé de beaucoup le nombre des obligations mises en souscriptions. Il faut féliciter les établissements émetteurs du brillant résultat de l'opération. Le Comptoir National d'Escompte et la Société Générale ont contribué pour une très grande part.

ANÉMIE.

Peu à peu les couleurs s'effaçaient de ses joues.

Les mamans des enfants anémiques et pâlots trouveront une consolation à leurs peines dans la lettre suivante qui relate l'heureux dénouement d'une longue période d'épreuves :

Roubaix, 1^{er} Août 1901.

Messieurs. Ma fillette Fernande, âgée de 10 ans, ayant grandi trop vite se trouvait profondément anémiée. Cette croissance hâtive l'avait absolument terrassée, ses digestions étaient devenues si difficiles qu'elle avait pour bien dire



Fernande VERHAEGHE

perdu l'appétit ; ses joues s'étaient décolorées, elle était méconnaissable tellement elle avait changé. Que faire ? Nous ne le savions plus ; quand, ayant vu sur le journal les remarquables résultats obtenus de l'Emulsion Scott, nous en fîmes l'essai. Ce que nous pûmes dès l'abord constater, ce fut l'amélioration de la digestion chez notre fillette. Elle qui ne pouvait plus sans souffrir absorber le moindre aliment, digéra sans difficulté l'Emulsion Scott. Quel heureux changement en peu de jours ! Votre bienfaitante préparation fit merveille : l'appétit reprit, la digestion redevint normale, et la nourriture qu'absorbait notre enfant lui profita sans plus tarder. Avec l'emploi de l'Emulsion Scott, ce mieux se continua et notre fillette est maintenant bien portante, vigoureuse et belle. Henri Verhaeghe, 285, rue de Tillaul.

Il n'y a rien d'égal à l'Emulsion Scott pour tous les cas d'anémie. Non seulement elle travaille de suite à une guérison certaine en enrichissant le sang et, par ce fait, enrayant toutes tendances au dépérissement ; mais de plus, comme dans le cas de la fillette Verhaeghe, elle montre jour par jour, presque heure par heure, le bien qu'elle fait, en ramenant les couleurs, améliorant la digestion et activant la croissance retardée.

Ne vous figurez pas qu'achetant de l'huile de foie de morue ordinaire vous vous assurerez une guérison comme celle obtenue par M. Verhaeghe avec l'Emulsion Scott. L'Emulsion Scott est très agréable au goût et ajoute aux qualités médicinales de l'huile de foie de morue celles des hypophosphites de chaux et de soude, reconstituants de 1^{er} ordre.

Une mère doit se méfier cependant des imitations ou substitutions dont aucune n'a jamais fait ce que l'Emulsion Scott accomplit journellement. Achetez donc l'Emulsion Scott, vous êtes ainsi assuré d'un bon résultat.

Vous trouverez l'Emulsion Scott dans toutes pharmacies. Elle est vendue non pas en litres, mais en flacons dont l'enveloppe couleur saumon est revêtue de notre marque : l'homme portant une grosse morue. Echantillon sera expédié franco contre 0 fr. 50 de timbres adressés à Delouche et C^{ie}, ph., 2, pl. Vendôme, Paris.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne
5, rue Saint-Benoit, Paris
Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

LES HÉMORROÏDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin

on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'Elixir de Virginie, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre chaque année, du samedi, veille des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographique d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Fêtes de Pâques 1902

Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour.

Les billets d'aller et retour à prix réduits prévus par les tarifs spéciaux G. V. n°2 et G. V. n° 102 et auxquels ces tarifs accordent une validité prolongée à l'occasion des Fêtes de Pâques seront exceptionnellement cette année, mis à la disposition des voyageurs à partir du jeudi 20 mars ; ils seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du jeudi 10 avril. Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 10 avril.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temps
	maxima	minima		
26 Mer.	+ 12	+ 9	767	Couv.
27 Jeudi	+ 12,5	+ 6,5	770,5	Couv.

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Beau

D^r HERBEAU.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

	17		5 (1)		23 (3)		35		1125	
	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	DIRECT.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.	EXPRESS.
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
PARIS (Aust.).....	départ..	3 10 s.	10 10 m.	8 58 s.	11 14 s.	—	—	—	—	—
LIMOGES.....	arrivée..	1 50	4 38	3 16 s.	9 2	—	—	—	—	—
	départ..	3 34	4 46	3 24 s.	9 29	—	—	—	—	—
BRIVE.....	arrivée..	6 36 s.	6 34 s.	4 57	12 32 s.	—	—	—	—	—
	départ..	6 45	7 1	5 5	1 1	—	—	—	—	7 11 s.
Gignac-Cressensac.....	départ..	7 20	—	—	1 38	—	—	—	—	7 49
SOULLAC.....	arrivée..	7 40	7 39	5 41	1 59	—	—	—	—	8 10
	départ..	7 45	7 40	5 44	2 3	—	—	—	—	8 18
CAZOULÈS.....	arrivée..	7 52	—	—	2 10	—	—	—	—	8 25
	départ..	7 53	—	—	2 11	—	—	—	—	8 27
Lamothe-Fénelon.....	départ..	8 9	—	—	2 26	—	—	—	—	8 42
Nozac.....	départ..	8 19	—	—	2 37	—	—	—	—	8 53
GOURDON.....	départ..	8 31	8 8	6 9	2 50	—	—	—	—	9 6
Saint-Clair.....	départ..	8 40	—	—	3 3	—	—	—	—	9 16
Dégagnac.....	départ..	8 51	—	—	3 12	—	—	—	—	9 28
Thédirac-Peyrillos.....	départ..	9 2	—	—	3 24	—	—	—	—	9 40
Saint-Denis-Catus.....	départ..	9 13	—	—	3 35	—	—	—	—	9 51
Espère.....	départ..	9 22	—	—	3 45	—	—	—	—	10 1
CAHORS.....	arrivée..	9 32	8 47	6 45	3 56	—	—	—	—	10 12 s.
	départ..	9 41	8 54	6 54	4 5	—	—	—	—	7 30 s.
Sept-Ponts.....	départ..	9 51	—	—	4 16	—	—	—	—	7 42 s.
Cieurac.....	départ..	10 5	—	—	4 32	—	—	—	—	7 59
Labenque.....	départ..	10 12	—	—	4 40	—	—	—	—	8 8
Caussade.....	départ..	10 45	9 36	7 32	5 15	—	—	—	—	8 45
MONTAUBAN.....	arrivée..	11 19	10 1	7 56	5 55	—	—	—	—	9 27
TOULOUSE.....	arrivée..	12 13 s.	0 49 s.	8 45	7 51	—	—	—	—	—

De Toulouse à Paris

	42 (4)		16 (2)		1140-1128		1132 (*)		4		1126		1136		40	
	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS	EXPRESS
	1 ^{re} classe.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.
TOULOUSE.....	d. 1 s.	2 43 s.	3 18 s.	5 45 s.	8 40 s.	—	—	—	—	—	—	9 16 m.	5 45 m.	—	—	—
MONTAUBAN.....	d. 1 49	3 37	4 32	7 30	9 31	—	—	—	—	—	—	10 53	7 25	—	—	—
Caussade.....	d. —	4 1	5 12	8 11	9 53	—	—	—	—	—	—	11 33	8 6	—	—	—
Labenque.....	d. —	—	5 53	8 52	—	—	—	—	—	—	—	12 13 s.	8 48	—	—	—
Cieurac.....	d. —	—	6 2	9 1	—	—	—	—	—	—	—	12 22	8 57	—	—	—
Sept-Ponts.....	d. —	—	6 14	9 13	—	—	—	—	—	—	—	12 34	9 9	—	—	—
CAHORS.....	arr. 2 45	4 38	6 22	9 21	10 30	—	—	—	—	—	—	12 42	9 17	—	—	—
	dép. 2 49	4 48	6 40	10 36	5 57 m.	—	—	—	—	—	—	—	9 36	—	—	—
Espère.....	d. —	—	6 53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9 48	—	—	—
St-Denis-Catus.....	d. —	—	7 7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 1	—	—	—
Thédirac-Peyril.....	d. —	—	7 21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 14	—	—	—
Dégagnac.....	d. —	—	7 30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 23	—	—	—
Saint-Clair.....	d. —	—	7 40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 32	—	—	—
GOURDON.....	d. —	5 30	7 55	—	11 19	—	—	—	—	—	—	—	10 45	—	—	—
Nozac.....	d. —	—	8 4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10 53	—	—	—
Lamothe-Fénel.....	d. —	—	8 13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 2	—	—	—
CAZOULÈS.....	d. —	—	8 25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 14	—	—	—
	d. —	—	8 26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 15	—	—	—
SOULLAC.....	d. 3 47	5 51	8 34	—	11 43	—	—	—	—	—	—	—	11 22	—	—	—
	d. 3 48	5 55	8 39	—	11 44	—	—	—	—	—	—	—	11 25	—	—	—
Gignac-Cressens.....	d. —	—	9 9	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11 51	—	—	—
BRIVE.....	d. 4 24	6 31	9 44	—	12 22 m.	—	—	—	—	—	—	—	12 23 s.	—	—	—
	d. 4 28	7 3	—	—	12 29	—	—	—	—	—	—	—	12 50	—	—	—
PARIS (A.) arr.....	12 5 m.	4 21 m.	—	—	9 14	—	—	—	—	—	—	—	11 33	—	—	—

De Cahors à Libos

	Omnibus.	Mixte (3 ^e cl.)	Poste.	Omnibus.
CAHORS — D.	6 5	7 50	13 40	6 30
Mercuès.....	6 49	8 12	1 32	6 44
Arrêt Douelle	6 23	—	—	6 48
Parassac.....	6 50	8 39	1 14	6 35
Luzsch.....	6 56	8 55	1 20	7 2
Castelfranco.....	6 49	9 20	1 32	7 15
Arrêt Prayssac	6 42	—	—	7 18
Puy-l'Évêque.....	7 4	9 42	1 43	7 28
Duravel.....	7 8	9 35	1 50	7 35
Saturac-Touzac	7 16	10 7	1 58	7 43
Fumel.....	7 25	10 32	2 7	7 53
LIMOGES — A.	7 31	10 39	2 15	7 59
PAR — Arr.	11 33 s.	—	4 21	8 39 m.

De Libos à Cahors

	Poste.	Omnibus.	Omnibus.
PARIS — D.	7 50 a.	10 59 s.	7 5 m.
LIMOGES — A.	7 6 a.	3 8 s.	8 55 s.
LIOS — D.	8 6 s.	3 17 s.	9 9 s.
Fumel.....	8 6 s.	3 33 s.	9 15 s.
Saturac-Touzac.	8 16 s.	3 38 s.	9 25 s.
Duravel.....	8 25 s.	3 40 s.	9 32 s.
Puy-l'Évêque.....	8 30 s.	3 47 s.	9 39 s.
Arrêt Prayssac	8 37 s.	3 54 s.	9 46 s.
Castelfranco.....	8 45 s.	3 59 s.	9 51 s.
Luzsch.....	8 54 s.	4 9 s.	10 1 s.
Parassac.....	9 3 s.	4 17 s.	10 9 s.
Arrêt Douelle	9 8 s.	4 24 s.	10 14 s.
Mercuès.....	9 12 s.	4 27 s.	10 19 s.
CAHORS — A.	9 25 s.	4 50 s.	10 31 s.

De Cahors à Capdenac

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAHORS — D.	7 35	1 27	6 27
Cabessut, halte	7 32	1 36	6 36
Arcombal.....	7 43	1 47	6 46
Mers.....	7 52	1 56	6 54
Saint-Géry.....	8 1	2 4	7 2
Coudaché.....	8 14	2 17	7 14
St-Girg, halte.	8 21	2 24	7 21
St-Marlin-Lab.	8 33	2 38	7 33
Calvignac, halte	8 44	2 44	7 35
Cajarc.....	8 53	2 55	7 47
Montbrun, halte	9 6	3 6	7 57
Teillac.....	9 16	3 18	8 6
Lamadoleine.....	9 29	3 29	8 13
CAPDENAC, A.	9 41	3 41	8 26

De Capdenac à Cahors

	Omnibus.	Omnibus.	Omnibus.
CAPDENAC D.	7 35	1 11	8 19
Lamadoleine.....	7 46	1 21	8 31
Teillac.....	7 56	1 31	8 41
Montbrun, halte	8 4	1 42	8 52
Cajarc.....	8 14	1 55	9 4
Calvignac, halte	8 24	2 6	9 15
St-Marlin-Lab.	8 32	2 14	9 24
St-Girg, halte.	8 40	2 22	9 32
Coudaché.....	8 46	2 30	9 40
Saint-Géry.....	9 5	2 45	9 5
Mers.....	9 15	2 51	7 6
Arcombal.....	9 13	1	7 15
Cabessut, halte.	9 25	1 11	7 26
CAHORS — A.	9 31	1 19	7 34

Tribunal de Commerce de Cahors

Les créanciers du sieur VILARD, négociant à Puy-l'Évêque sont invités à se rendre le mardi huit avril 1902, à 2 heures du soir, salle d'audience du Tribunal pour faire vérifier leurs créances sur le dit VILARD et en affirmer la sincérité.

Cette réunion de vérification sera la dernière.

Le Greffier,
A. POULVEREL.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. N° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Ouessant, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosperdon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pout-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 50 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.